

LE MOT D'OR DE LA FRANCOPHONIE 2023

(mardi 21 mars 2025 de 14h à 15h)

COUPE DU FRANÇAIS DES AFFAIRES ET DES LANGUES PARTENAIRES (projet d'entreprise – créativité – maîtrise du vocabulaire des affaires)

Annnonce du sujet à communiquer aux candidats lors de leur inscription

Les organisateurs vous remercient et vous félicitent d'affirmer, par votre participation, votre volonté d'entreprendre (4ème partie) marquée par votre créativité dans votre langue (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} parties) et en français (2ème et 4ème parties) et votre souci permanent d'une bonne maîtrise du français des affaires, condition de toute réussite professionnelle et de la compréhension des langues étrangères.

L'épreuve est individuelle. Elle comprend quatre parties indépendantes :

1^{ère} partie du sujet : chercher des mots nouveaux pour des concepts nouveaux.

Le candidat doit proposer, dans chacun des cas suivants et en justifiant sa proposition, un mot, un sigle ou une expression pour désigner dans sa langue :

a) Une personne qui alterne ou cumule plusieurs activités professionnelles de statuts différents. Cette situation s'est beaucoup développée depuis une vingtaine d'années, grâce notamment à l'expansion des techniques d'information et de communication. Il s'agit le plus souvent de salariés qui cumulent plusieurs emplois de salarié et parfois de non-salarié, ou encore de non-salariés ayant plusieurs activités.

b) Une entreprise, le plus souvent à but non lucratif, qui a pour objectif, à travers son offre de produits et services, la poursuite de missions d'intérêt social et environnemental. Elle prend en compte les besoins et l'intérêt de ses salariés (sécurité, formation, bien-être, salaires, emploi des jeunes et des seniors, absence de toute discrimination, participation aux bénéfices et à la gestion, etc.) et de ses clients (qualité et prix des produits et service). Elle a un souci particulier de l'environnement (économies d'énergie et de matières premières, réduction de la pollution, recyclage des déchets, etc.).

c) Un consommateur qui participe à la production de ce qu'il va consommer par souci d'économie, d'autonomie, de qualité ou de responsabilité sociétale. Il s'agit par exemple d'autoproduction, de participation à des laboratoires de fabrication ou à la co-création (une entreprise encourageant ses clients à lui soumettre des suggestions à mettre en œuvre : produits, emballages, organisation, etc. ou organisant même dans ce but des groupes de réflexion).

2^{ème} partie du sujet : trouver les mots et expressions.

Le candidat doit trouver, en français et dans sa langue, les mots et les expressions de la langue des affaires dont les définitions lui sont fournies (en français).

3^{ème} partie du sujet : proposer des équivalents dans sa langue.

Le candidat doit remplacer dans un texte des mots relevant du français des affaires par des équivalents de sa langue.

4^{ème} partie du sujet : **savoir entreprendre en français** : le candidat doit présenter, en une vingtaine de lignes, un projet réaliste de création d'entreprise (son propre projet ou un projet qui a été réalisé et auquel il aurait aimé participer). Après l'épreuve écrite, le candidat peut présenter son projet à l'aide d'un support numérique de son choix : diaporama, page d'actualité sur un réseau social, etc. Cela peut permettre aux organisateurs de départager les lauréats lors de la cérémonie finale.

N.B. Les annales des sujets des années précédentes peuvent être consultées sur le site sur la Toile de l'APFA (<http://www.apfa.asso.fr/historique/motdor/sujets/sujets.htm>). Les lexiques du site historique (<http://www.apfa.asso.fr/historique>) donnent par ailleurs les équivalents français de près de 8000 anglicismes et près de 4000 définitions (la plupart officielles) de termes relevant du français des affaires.